

**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS**  
**De PORT LE GOFF**  
**22660 TREVOU TREGUIGNEC**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 29 Septembre 2017**

**Ordre du jour**

- 1- Bilan moral.**
- 2- Bilan financier**
- 3- Election du tiers sortant**

**1-Bilan moral**

L'assemblée générale de l' APPLG a eu lieu le vendredi 29 septembre à 17h30 à la maison des plaisanciers de Port Le Goff . Le président Jean Paul VANNIER a tout d'abord remercier les plaisanciers présents ainsi que les élus présents et Monsieur le Maire P ierre ADAM .

De nombreux plaisanciers absents se sont excusés pour diverses raisons .

C'est devenu malheureusement un rituel , vous le savez , nous avons encore perdu deux de nos membres Mrs JC . OLIVIER et JP . LEGALL , tous deux on fait partie du bureau , jean claude pendant 10 ans et jean pierre pendant 6 ans , ils ont rendu tous les deux d'innombrables services à l'association et sont partis , bien qu'ayant des caractères et des personnalités très différentes , dans le même milieu,la mer ,que nous aimons tous mais qui est si cruelle par fois .

C'est pourquoi aujourd'hui , je vous demande de vous mettre debout et d'observer une minute de silence en ayant une pensée particulière pour leurs épouses respectives ,leurs enfants , petits enfants ,leur famille proche et leurs amis .

Puis le président a rappelé les actions mises en œuvre et les réalisations faites par le CA de l'APPLG , par ordre chronologique depuis fin septembre ,date de dernière AG .

Après l'assemblée générale de Septembre 2016 , la première réunion a été d'élire le nouveau bureau avec la création de 4 commissions .

**Election du bureau saison 2017 :**

Président : Jean Paul VANNIER

Secrétaire : Yvon HENRY

Vice secrétaire : François Louis BOTHOREL

Trésorier : Christian CANTEGRIT

Vice trésorier : André MEUBRY

Membres : Serge RIVOALLAND , Claude GUILLON , Jean Claude MILOCHAU , Daniel COADOU , Yves QUERRE , Pierre LE MERRER

Commission des CORPS-MORT : Jean Paul VANNIER , Serge RIVOALLAND , André MEUBRY

Commission des TRAVAUX : Serge RIVOALLAND , François Louis BOTHOREL , Yvon HENRY et Pierre LE MERRER

Commission des relations publiques : Claude GUILLON , Jean Paul VANNIER et Yvon HENRY

Commission des FESTIVITÉS : Jean Claude MILOCHAU, Daniel COADOU , Yves QUERRE , André MEUBRY et Christian CANTEGRIT

## ACTIONS MISE EN OEUVRE :

- Achat de 6 protections « type par battage » pour continuer et finir l'existant le long du quai .
- Le remplacement des protections perdues et la fixation définitive du reste , soit en tout 68 protections pour 85 mètres de longueur ( le tout pour une valeur de 3000 euros )
- Pose d'un film sur la vitre de la porte d'entrée de la maison des plaisanciers par sécurité .
- Etude faite sur la modification de la descente de la cale en pente douce comme celle réalisée au port du royaume .
- Décision d'envoyer des emails et courriers pour que les plaisanciers redoublent de vigilance face aux intempéries en leur conseillant de sortir leur bateau pas trop tardivement ,surtout les résidents secondaires et les habitants des communes extérieures de plus de 20 Km .
- Contrôle des mesures des CM « dits du bas » en rappelant sur le tableau affiché à l'extérieur de la maison des plaisanciers ,que la longueur maximum admissible est de 14,50 mètres .
- Bilan des mesures des chaînes et bouts pour amarrer les bateaux effectuées par les permanents ( 25 plaisanciers avaient leur ligne de mouillage trop longue ,dont 3 de plus de 3 mètres ).
- Mise à jour du site internet avec quelques modifications du point de vue pratique .
- Suite à l'étude de la modification de la cale en pente douce faite par la commission des travaux ,trois entreprises locales ont été contactées pour réaliser un devis . Une des entreprises semblait être intéressée et pouvait réaliser le projet . S'en est suivi une réunion à la mairie le 8 novembre et à cet époque nous étions dans l'attente d'une réponse , sachant que le CA de l'APPLG avait décidé de participer à hauteur de 25% , soit un peu moins de 4000 € .
- Remis d'un chèque de 390 € à la SNSM , lors d'un pot amical le 03 décembre .
- Emails et courriers envoyés , concernant la possibilité d'attribuer trois CM « dits du bas » qui étaient libres . Nous avons eu 8 plaisanciers intéressés . Respectant les critères habituels de priorité , ils ont été attribués à Mrs BIHANNIC , A . ERNOT et W . FAIVRE
- Inventaires des olives bleutées matérialisant l'emplacement des corps-mort . 8 étaient manquantes ( vol ou intempéries ) , 15 olives ont donc été achetées pour le remplacement des manquantes .
- Réponse de la mairie par courrier concernant notre projet de modification de la descente de la cale le 06 décembre : ***Après discussion avec l'ensemble des élus , nous vous annonçons que pour le moment nous ne donnons pas un avis favorable à votre demande .***
- Demande à la municipalité d'enlever deux rochers au niveau de la partie haute de la cale, car on avait remarqué de la peinture sur ceux-ci .
- Décision d'organiser et de préparer les 40 ans de l' association ,principalement par la commission festivités
- Le vendredi 10 mars a été retenu pour le repas annuel de l'association .
- Le magasin VIVAL nous propose lors d'achat : *une remise de 5% sera faite à l'association .*
- Préparation en envoi du TOG GWEN le 20 janvier .
- Vérification et remise en état par nos soins des 3 CM de l'avant port le 11/02 pour la mise à l'eau des bateaux .
- Projet de fixer deux pitons inox dans l'enrochement à gauche de la cale pour sécuriser la mise à l'eau ou la sortie des bateaux .
- Le mois de mars arrivant , sur les conseils de Mr Le Maire , nous avons renouveler notre demande du projet de la descente de la cale le 8 mars ,en vue du vote du budget qui sera établi en mars . ( Nous sommes toujours dans l'attente à ce jour )
- Nous envoyons également un courrier à la Mairie pour une demande de travaux à effectuer pour débiter la saison dans de bonnes conditions .
- Une permanence appréciée de tous a été effectuée le 25/02 pour le paiement des cotisations qui doit avoir lieu le 1er mars .

- Un contrat d'accueil a été mis en place pour les saisonniers , à savoir un contrat de responsabilité et de constatation que la ligne de mouillage sur lequel leur bateau va être ancré est conforme et sera en toute sécurité .
- Réalisation définitive du tableau d'attribution des corps-mort établi par la commission .
- Rendez vous le 18/03 sur le site de Port Le Goff avec deux élus pour voir sur le terrain les travaux à réaliser pour la saison 2017 .
- Travaux effectués le 07 avril à savoir : Enlèvement des deux rochers gênants niveau cale , combler les trous niveau parking , égalisation du sol pour le passage des annexes des deux cotés accès cale , re-bétonner à partir de l'existant le passage des annexes coté accès port au niveau de la descente principal de la cale , nettoyage des algues vertes sur la cale ( très bon résultat cette année ) et nettoyage sous les rateliers .
- L'APPLG , quand à elle ,a remis en place le panneau vitesse limitée à 3 nœuds,la perche à l'entrée du port qui était partie , le déplacement des rateliers afin d'effectuer le nettoyage et le débroussaillage du talus le long des rateliers .
- 67 personnes étaient inscrites au repas annuel des plaisanciers au restaurant PENN AR FEUNTEUN , 65 ont participé , satisfaction dans l'ensemble , mis à part l'entrée qui était plutôt froide et l'oubli du trou normand offert , servi à la fin du repas et non pas au milieu du repas .
- Rappel pour la fourniture des assurances obligatoires à tous les plaisanciers ( manquent encore trois à ce jour alors que la saison se termine )
- Remise en place de la caméra le 15/04 avec le remplacement du transformateur qui a grillé , à ce sujet ,la société SURVELEC nous conseille que l'on prévoit de budgétiser le remplacement des caméras au vu de leur état qui se dégrade d'année en année ,dû principalement à la corrosion par le sel et face aux intempéries .
- Volontairement , nous n'avons pas fait l'opération enlèvement cailloux , juste une inspection par la commission des travaux dans le port, elle a jugé que cela n'était pas nécessaire et pas toujours bénéfique .
- Après un entretien avec le maire , il a été décidé que Mickael BARZIC et Etienne KERAUDREN seraient recrutés pour faire la permanence à la maison des plaisanciers en Juillet et Août . Nous avons réduit notre participation à 1 heure au lieu de 2 heures , tous les matins en sachant que beaucoup de tâches sont effectuées par les membres et que ce n'est pas toujours facile de leur donner des tâches , cela fait un peu doublon avec le syndicat d'initiative . La permance de leur jour de congé a été effectuée par les membres de l'association .
- Fête des 40 ans de l'association , le samedi 5 Août sur le parking de Port Le Goff .
- La sortie pêche à la seiche et dorade du 16 septembre a été malheureusement annulée à cause du temps .
- Avant de passer la parole à notre trésorier , le président a donné quelques chiffres :
  - Bilan des saisonniers : 20 personnes ont loué un corps-mort .
  - Adhérents à la FNPPF : 30 plaisanciers se sont abonnés à la revue .
  - Participation aux 40 ans : Environ 200 personnes ( dont 40% de plaisanciers ) , un article a été transmis à ce sujet et paraîtra dans la revue FNPPF .
  - 92 bateaux ont été mis à l'eau cette année :
    - 50 habitants la commune
    - 24 résidences secondaires
    - 18 habitants des communes voisines
  - 105 bateaux avec les saisonniers ont été amarrés au plus fort de la saison ( Août ) .
  - 9 plaisanciers n'ont pas mis leur bateau , alors qu'ils avaient payé leur CM au 1er Mars, seul 4 ont prévenu pour problème de santé .

4 plaisanciers ont mis leur bateau disons pour décorer le port , ils ne sont jamais sortis en mer .

### **Quelques Rappels :**

- L' assurance est absolument obligatoire et essayer de nous la fournir lors de la mise à l'eau de votre bateau , il suffit de demander à votre assureur .
- La vitesse dans le port est limitée à 3 nœuds , respectez là .
- Titulaire , ne veut pas dire que l'on est propriétaire de son corps-mort .
- La bouée de CM vous appartient et vous en êtes donc responsable .Le plus simple est de l'enlever quand on enlève son bateau . Seules seront remplacées : les bouées crevées .
- Les plaisanciers ayant moins de 5 ans doivent enlever leur chaînes , ils sont susceptibles de changer de place .

### **Les projets pour 2018**

- Modification de la cale en pente douce
- Remplacement des caméras
- Achat groupé pour le remplacement de gilet de sauvetage
- Toutes les bonnes idées seront les bienvenues

Cette année nous avons pas eu de dégradation et de vol , la présence des caméras nous a apporté une réelle sécurité .

**Pour clôturer le bilan Moral** , Jean Paul VANNIER commenta que globalement l'année s'est bien déroulée , je dirais financièrement et techniquement avec une forte participation au repas annuel et au repas animé des 40 ans , a ce sujet , je remercie tous ceux qui ont participé et qui nous ont aidé à la préparation et au démontage des barnums et à toutes les autres tâches et je remercie également les musiciens que tout le monde a apprécié . Moralement ce fut plus dur , comme vous le savez avec la perte accidentielle de deux de nos membres .

La redevance n'augmentant pas cette année , l' association étant en bonne santé financière , il n'y aura pas d'augmentation des cotisations en 2018 pour la cinquième année consécutive , alors j' espère encore plus de participation et de soutien de la part de certains et que les fidèles nous restent fidèles à chaque fois que l'on organise des actions , Nous sommes tous des bénévoles . Je pense que l'on fait le nécessaire et le maximum pour que tout fonctionne à peu près correctement et que l'on donne de l'animation à l' APPLG .

Au nom du conseil d'administration , je vous remercie tous de votre présence , je remercie aussi les membres du CA pour le travail effectué tout au long de l'année ainsi que leurs épouses , sans oublier la municipalité et Monsieur le Maire P . ADAM à qui il donna la parole pour finir, lequel se félicita d'avoir une association capable de gérer de manière efficace et sérieuse le fonctionnement du port. De plus Mr le Maire s'est adressé à l'ensemble des participants pour annoncer que le projet de la cale en pente douce , identique à celle du Royau , n'a pas été retenu par la municipalité .

**Le bilan moral soumis au vote des participants a été approuvé à l'unanimité.**

## 2- Bilan financier

Le trésorier, Christian CANTEGRIT , a présenté, en détaillant chaque poste, le bilan financier à la date de l'assemblée générale.

**En recettes : 20 875.40 €** comprenant :

- Les cotisations des titulaires, locataires (dont 20 saisonniers) et les locations des « CM du bas » pour 15 905.00 €
  - FNPPSF : 30 cotisants pour 420.00 €
  - Vente polaires ,Tee-shirts casquettes et réglettes pour 31.00 €
  - Fêtes des 40 ans pour 2864.40 €
  - Repas fin d'année ( encaissement ) pour 1625.00 €
  - Don pour 30.00 €

**En dépenses : 18 995 .64 €** représentés par :

- Travaux Port Le Goff : ( 870. 55 € )
- Redevance CM : ( 8364.00 € )
- Assurance : ( 415.55 € )
- Repas 40 ans ( 4058.90 € )
- Frais de bureau : ( 414. 46 € )
- Salaires des permanents : ( 721,15 € )
- Divers , obsèques : (210 .00 € )
- Don SNSM : ( 390.00 € )
- FNPPSF : ( 420.00 € )
- Frais généraux 3131.03 € dont :
  - AG ,CA, réception ( 1231.03 € )
  - Repas annuel ( 1900.00 € )

**soit un solde positif à ce jour de 1879.76 €.**

**Le bilan financier a ensuite été soumis au vote des participants. Il a été approuvé à l'unanimité**

<b>TITULAIRES</b>	DROIT D'ENTREE .....	<b>110 €</b>
	COTISATION ANNUELLE .....	<b>90 €</b>
<b>LOCATAIRES</b>	A L'ANNEE ...(ancien. sup.à 5 ans).....	<b>120 €</b>
	A L'ANNEE (ancien. Inf. à 5 ans).....	<b>150 €</b>
	CM « du bas »	<b>45 €</b>

### **TARIFS SAISONNIERS pour locations occasionnelles (Juillet et Août)**

Pour 1 à 4 semaines.....**40 € (la semaine)**

A partir de la 5 ème semaine..... **20 €**

Forfait 2 mois **220 € + (80 € par mois supplémentaire)**

### **3-ELECTION DU TIERS SORTANT .**

#### Composition du tiers sortant :

Jean Paul VANNIER

Yvon HENRY

Claude GUILLON

Un poste restait à pourvoir suite au décès de Mr Jean Claude OLIVIER .

Se Représentaient : Jean Paul VANNIER , Yvon HENRY et Claude GUILLON , 1 poste restait donc à pourvoir . Après un appel à candidatures , Mr Pierre PAVESI propose son entrée au sein du prochain conseil d'administration .

Il a été procédé à l'élection des 3 membres du tiers sortant ainsi celle de Mr PAVESI.

**L'ensemble des participants ont approuvé à l'unanimité l'élection des 4 membres.**

**NOTA : Le conseil d'administration s'est réuni le JEUDI 05 Octobre pour établir la constitution du nouveau bureau pour la saison 2018 :**

Président : Yvon HENRY

Vice Président : André MEUBRY

Secrétaire : Daniel COADOU

Vice secrétaire : François Louis BOTHOREL

Trésorier : Christian CANTEGRIT

Vice trésorier : Jean Claude MILOCHAU

Membres : Jean Paul VANNIER , Serge RIVOALLAND , Claude GUILLON , Yves QUERRE ,  
Pierre LE MERRER et Pierre PAVESI

Commission des CORPS-MORT: André MEUBRY , Jean Paul VANNIER et Serge RIVOALLAND

Commission des TRAVAUX : Serge RIVOALLAND , François Louis BOTHOREL , Pierre LE MERRER  
et Yvon HENRY

Commission des relations publiques: Claude GUILLON , Jean Paul VANNIER et Yvon HENRY

Commission des FESTIVITÉS: Jean Claude MILOCHAU, Daniel COADOU , Yves QUERRE ,  
et Pierre PAVESI

TREVOU TREGUIGNEC le 06 Octobre 2017

Le Président Jean Paul VANNIER

Le secrétaire HENRY Yvon